



Doc. 16373
20 avril 2026

Lutte contre la discrimination fondée sur la religion et protection de la liberté de religion ou de conviction en Europe

Amendement¹ n° 4

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 12.3.2, insérer le paragraphe suivant:

«à promouvoir le dialogue interreligieux, en vue de favoriser la compréhension mutuelle et de prévenir la discrimination, et à s'efforcer d'y associer les représentant·es d'un éventail aussi large que possible de religions ou de croyances».

Note explicative

Conformément à des indications antérieures du Conseil de l'Europe, y compris de l'Assemblée parlementaire, la dimension religieuse du dialogue interculturel constitue un outil efficace pour promouvoir la compréhension mutuelle et la cohésion sociale.

Déposé par:

GRIGORYAN Hripsime, Arménie, SOC
EDER-GITSCHTHALER Andrea, Autriche, PPE/DC
HAATAINEN Tuula, Finlande, SOC
MAIORINO Alessandra, Italie, GUE
MEZENTSEVA-FEDORENKO Mariia, Ukraine, PPE/DC
MURATORI Giulia, Saint-Marin, SOC
NOWICKA Wanda, Pologne, SOC
RUSHWORTH Sam, Royaume-Uni, SOC
STAMATIS Georgios, Grèce, PPE/DC

1. 2026 - Deuxième partie de session

